

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00****Date de la convocation** : 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés** : Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

|   |
|---|
| <b>ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX<br/>ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES</b> |
|---|

**Vu** le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

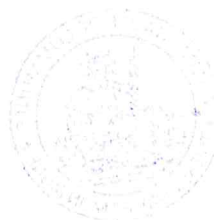
**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

**Vu** l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7 ;

**Vu** le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;



**Vu** la convention du 27 novembre 2018 conclue entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Le rapporteur expose au conseil l'objet de la délibération :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs. Cette aide prend la forme d'une subvention de 10 % des dépenses subventionnables HT, basée sur une dépense minimum de 10 000 € et sur un montant maximum de 50 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes a reçu la demande de subvention suivante :

| Entreprise / Gérant                                     | Commune   | Nature des investissements        | Montant HT des dépenses | Taux d'intervention CCTDM   | Subvention CCTDM | Subvention Région AURA sollicitée |
|---|-----------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------------|
| FRANCKY<br>POISSONNERIE<br>Gérant : Franck<br>DELECOURT | Châteldon | Acquisition d'un véhicule aménagé | 50 000 €                | 10 % du plafond de 50 000 € | 5 000 €          | 10 000 € (20 %)                   |

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 5 000 euros à la SARL FRANCKY POISSONNERIE sise Le Chabot 63290 CHATELDON,
- **Autorise** le versement de la subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

